

<p>MAIRIE DE SAINT-LARY-SOULAN HAUTES-PYRÉNÉES</p> <p>JMB/RP</p> <p>N°2025 - 39</p> <p><u>OBJET</u></p> <p>Aménagement d'un espace culturel et de séminaires à Saint-Lary-Soulan Demande de subventions</p> <p>Nombre de membres ayant assisté à la séance : 12</p> <p>Votes pour : 14 Abstentions : 0 Votes contre : 0</p> <p>Affiché à la porte de la Mairie : 07/03/2025</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <hr/> <p>L'an deux mille vingt-cinq, le 5 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 15 Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2025</p> <p>PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT (jusqu'à 19h55), René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUÉ.</p> <p>ABSENTS/EXCUSÉS : Aline NARS (procuration à André MIR), Alain DEDIEU (procuration à Hélène GUIOUNET).</p> <p>Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 12 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Sophie REY ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>
--	---

Rapporteur : André Mir, Maire

La commune de Saint-Lary-Soulan disposait d'une patinoire couverte en revêtement synthétique dont l'état très dégradé ne permettait plus de présenter une prestation satisfaisante auprès des résidents de la station.

Cette patinoire constitue le rez-de-chaussée du complexe immobilier contenant le cinéma (les salles du cinéma étant en sous-sol).

Le coût de réfection du revêtement synthétique étant trop élevé, il a été décidé de démanteler cette patinoire pour la remplacer par une patinoire en glace véritable, installée chaque saison au cœur du village.

La vétusté du bâtiment nécessite une rénovation importante afin de répondre aux normes actuelles en matière de qualité et de confort acoustique et thermique.

Le bâtiment abritant l'ancienne patinoire sera réaménagé en une salle modulable multi-activités pouvant recevoir des expositions et permettant l'organisation d'événements culturels et festifs.

La salle comprendra des gradins et fauteuils escamotables utilisés pour l'organisation de manifestations avec une capacité de 200 places.

En effet, Saint-Lary-Soulan est souvent sollicitée pour l'organisation de séminaires, de congrès ou de spectacles en hors saison.

.../...



Faute d'une capacité suffisante, il est souvent impossible de répondre favorablement aux sollicitations puisqu'actuellement la seule salle correctement équipée sur la commune est celle de l'hôtel Mercure avec une capacité de 70 places.

Ce projet traduit la volonté de maintenir, développer et rendre accessible l'offre culturelle afin de renforcer l'attractivité du territoire et son rôle structurant par la mise en place des équipements et services qui favoriseront le maintien des populations actuelles et l'accueil de populations nouvelles.

L'opération de création d'une salle multi-activités (séminaires, spectacles, expositions...) à partir du bâtiment de l'ancienne patinoire désaffectée permettra la mise en place d'un événementiel et de l'activité sur les périodes de hors saison afin de bénéficier d'une activité complémentaire sur l'ensemble de l'année.

Ce projet vient poursuivre l'effort d'investissement en étoffant la gamme des produits proposés pour assurer la diversification de l'offre touristique et compléter l'offre de services offerts à la population.

Le programme des travaux fait apparaître un coût de 1 570 001,61 € HT (1 884 001,93 € TTC)

Le plan de financement global de cette opération pourrait être le suivant :

-	Coût d'objectif global :	1 570 001,61 € HT (1 884 001,93 € TTC)
-	Financement :	
	UE (LEADER)	75 000,00 € (4,78%)
	Etat (DETR)	100 000,00 € (6,37%)
	Etat (DSIL)	240 000,00 € (15,29%)
	Département	100 000,00 € (6,37%)
	Autofinancement	1 055 001,61 € (67,20%)

Afin de permettre la réalisation du projet, je vous propose de solliciter de l'ensemble des partenaires financiers de la collectivité les subventions les plus élevées possibles.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide :

- D'approuver le projet d'aménagement d'un espace culturel et de séminaires à Saint-Lary-Soulan et d'approuver le plan de financement prévisionnel afférent dont le coût d'objectif s'élève à 1 570 001,61 € HT (1 884 001,93 € TTC) et de solliciter de l'ensemble des partenaires financeurs de la collectivité les subventions les plus élevées possibles.
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la concrétisation de cette affaire communale et de lui donner tout pouvoir pour signer toutes les pièces de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 5 mars 2025



Le Maire,

André MIR